

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2013

ATTRIBUTIONS DU GARDE DES SCEAUX ET DES MAGISTRATS DU MINISTÈRE
PUBLIC EN MATIÈRE DE POLITIQUE PÉNALE ET D'ACTION PUBLIQUE - (N° 1230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 87

présenté par

M. Aubert

ARTICLE 1ER BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement de suppression de l'article 1^{er} du présent projet.